

**Révision générale du Plan d'Occupation des
Sols valant transformation en
Plan Local d'Urbanisme**



**Pièce 6.1 : La liste et le contenu des
Servitudes d'Utilité Publique**

Plans d'Occupation des Sols approuvés par DCM en date du : 04/08/1992 30/07/1993 28/08/1986 modifié 31/10/1996	Révision générale du PLU prescrite par DCM du : 22/03/2010	Révision générale du PLU arrêtée par DCM du : 02/03/2017	Révision générale du PLU approuvée par DCM du : 24/07/2017
--	--	--	--



MAÎTRISE D'OUVRAGE

COMMUNE DE VIAS

MAIRIE DE VIAS

6 PLACE DES ARÈNES

34450 VIAS

STANDARD : 04 67 21 66 65

FAX : 04 67 21 52 21

DOCUMENT RÉALISÉ PAR :



URBANISME&AMÉNAGEMENTS

LA COURONDELLE

58 ALLÉE JOHN BOLAND

34 500 BEZIERS

TEL : 04 67 39 91 40

FAX : 04 67 39 91 41

Nom officiel de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte qui a institué la servitude et Références	Informatives sur le gestionnaire ou bénéficiaire de la servitude
A2			
Servitudes attachées à l'établissement des canalisations souterraines d'irrigation	Conduite B.R.L	Décret du 13 juin 1961 Code rural et de la pêche maritime, articles L. 152-3 à L. 152-6	BRL Exploitation Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)
AC1			
Servitudes relatives à la protection des Monuments Historiques (MH)	-Église Saint-Jean-Baptiste classée MH -Maison BENEZIS inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH -Château de Preignes le Vieux inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH -Barrage-Écluse du canal du Midi sur le Libron inscrit à l'inventaire supplémentaire	Arrêté du 13 décembre 1907 Arrêté du 30 juillet 1963 Arrêté du 10 novembre 1995 Arrêté du 29 août 1996 Loi n°206-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - (UDAP34) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie
AC2			
Servitudes relatives à la protection des Sites et Monuments Naturels	-Château de Preignes le Vieux : site inscrit -Canal du Midi : site classé - Réserve naturelle de Roque-haute, site classé	Arrêté du 26 juillet 1979 Arrêté Ministériel du 4 avril 1997 Décret du 23 juillet 1998	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - (UDAP34) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie
AC3			
Servitudes concernant les réserves naturelles	Réserve naturelle de Roque Haute	Décret du 9 décembre 1975	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie)
AS1			
Servitudes instaurant un périmètre de protection des eaux potables et minérales	-Forage du Château d'eau (P3) : périmètres de protection immédiat et rapproché -Forage (P4) : périmètres de protection immédiat et rapproché -Forage (P2/P2S) : périmètres de protection immédiat et rapproché		Agence Régionale de la Santé (ARS) - Direction territoriale de l'Hérault
EL3			
Servitudes de halage et de marche-pied	Servitude de 3,25 mètres grevant chacune des rives du de la voie d'eau		Voie Navigable de France Direction territoriale Sud-Ouest Subdivision de Languedoc Est
EL9			
Servitude de passage des piétons sur le littoral			Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34) / Service Aménagement Territorial Ouest (SATO)
EL11			
Servitudes relatives aux voies express et aux déviations d'agglomération	Déviations de VIAS Déviation Sud-Agde	A.P. du 27 mai 1993	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34) Conseil Départemental

I4			
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	-Ligne à 63 kV ST VINCENT-VIAS -Ligne à 63 kV FLORENSAC-VIAS -Ligne à 63 kV BALDI-FLORENSAC2		Réseau de Transport d'Électricité (RTE)
Int1			
Servitudes relatives au voisinage des cimetières	- Cimetière nouveau : périmètre de 100 m - Cimetière ancien : périmètre de 50 m conservé	Décret du 01 Mars 1808 Code général des collectivités territoriales, articles L. 2223-2 et L. 2223-5.	Commune de VIAS
PM1			
Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Naturels	Plan de Prévention des Risques d'Inondation et littoraux (PPRI) «Basse Vallée de l'Orb et de l'Hérault»	Approuvé par Arrêté Préfectoral du 3 avril 2014	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34) / Service Eau, Environnement et Risques
PT1			
Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Aérodrome de BEZIERS-VIAS T.W.R	Décret du 01 août 1915	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)
PT2			
Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres d'émission et de réception	NARBONNE - LA CLAPE (N°CCT 11 06 003) Faisceau hertzien NARBONNE - Sémaphore de SÈTE - FORT RICHELIEU (N°CCT 34 06 003)	Décret du 28 Juillet 1986	Ministère de la Défense Établissement d'Infrastructure de la Défense (EID) MONTPELLIER
PT3			
Servitudes relatives aux Communications téléphoniques et télégraphiques	- Câble n° 3B1-01 MONTPELLIER - BEZIERS - Câble souterrain interurbain de télécommunication Le Perthus-Avignon	Arrêté du 2 Mars 1915	Direction des Télécommunications MONTPELLIER
T1			
Servitudes relatives aux chemins de fer	Voie ferrée	Loi du 15 Juillet 1845	SNCF Direction de l'immobilier Délégation territoriale immobilière Méditerranée MARSEILLE
T5			
Servitudes aéronautiques Servitudes de dégagement	Aérodrome de BEZIERS-VIAS		Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34) Service Aménagement Territorial Ouest (SATO) Subdivision des Bases Aériennes
T8			
Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage	Aérodrome BEZIERS-VIAS	Décret du 08 Septembre 1980	DGAC MONTPELLIER MÉDITERRANÉE Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM 34)